



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier consolidé

Proposition de loi 4854

Proposition de loi

1. portant abolition de la loi du 6 avril 1999 relative à la construction d'une Cité judiciaire au plateau du St-Esprit à Luxembourg et
2. autorisant le Gouvernement à faire procéder à la construction d'une Cité judiciaire sur les îlots de la "Rocade de Bonnevoie" à Luxembourg

Date de dépôt : 10-10-2001

Date de l'avis du Conseil d'État : 02-07-2002

Liste des documents

Date	Description	Nom du document	Page
10-10-2001	Déposé	4854/00	<u>3</u>
04-03-2002	Prise de position du Gouvernement - Dépêche du Ministre des Travaux publics au Ministre aux Relations avec le Parlement (4.3.2002)	4854/01	<u>11</u>
02-07-2002	Avis du Conseil d'Etat (2.7.2002)	4854/02	<u>14</u>
13-10-2009	Retrait du rôle des affaires de la Chambre des Députés 1) Dépêche du Président de la Chambre des Députés au Premier Ministre, Ministre d'Etat (13.10.2009) 2) Liste des propositions de loi à re [...]	4854/03	<u>17</u>

4854/00

N° 4854

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

PROPOSITION DE LOI

1. portant abolition de la loi du 6 avril 1999 relative à la construction d'une Cité judiciaire au plateau du St-Esprit à Luxembourg et
2. autorisant le Gouvernement à faire procéder à la construction d'une Cité judiciaire sur les îlots de la „Rocade de Bonnevoie“ à Luxembourg

* * *

(Dépôt, M. Robert Garcia: le 10.10.2001)

SOMMAIRE:

	<i>page</i>
1) Texte de la proposition de loi	1
2) Exposé des motifs.....	2

*

TEXTE DE LA PROPOSITION DE LOI

Art. 1er.– La loi du 6 avril 1999 relative à la construction d'une Cité judiciaire au plateau du St-Esprit à Luxembourg est abrogée.

Art. 2.– Le gouvernement est autorisé à faire procéder à la construction d'une Cité judiciaire sur le site des îlots A et B de la Rocade de Bonnevoie.

Art. 3.– Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent dépasser la somme de 100.000.000 euros sans préjudice de l'incidence des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

Le financement du projet se fait par le biais de la loi modifiée du 13 avril 1970 fixant les conditions suivant lesquelles le Gouvernement peut soit acquérir certains immeubles présentant un intérêt public, soit garantir le rendement et les charges locatives de tels immeubles.

Art. 4.– Est autorisée, en vue de la construction de la Cité judiciaire visée à l'article 2 ci-dessus, la cession de gré à gré du droit respectivement de superficie et de tréfonds du terrain domanial y afférent inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg.

*

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent exposé des motifs ne se doit pas de reprendre les grandes lignes de l'argumentaire qui plaident en faveur d'une réalisation rapide d'une Cité judiciaire dans notre pays, ensemble de services de la justice au bénéfice des citoyennes et citoyens dont la nécessité n'est pas mise en doute. L'exposé des motifs du projet de loi 4460 avait explicité l'urgence de doter les services de l'administration judiciaire de bâtiments décents.

Les motifs qui conduisent à préconiser dans l'article premier du présent projet de loi l'abrogation pure et simple de la loi citée du 6 avril 1999 ne concernent donc pas la fonction et l'opportunité de la Cité judiciaire, mais exclusivement l'impact architectural et urbanistique du projet de construction qui faisait l'objet de la loi.

*

LES DEFICITS DE LA PROCEDURE

Bien que l'histoire du projet d'une Cité judiciaire remonte à plus de dix ans, la procédure de mise en œuvre du projet de construction présente des lacunes difficilement excusables. Il faut se rappeler qu'en 1993 la Ville de Luxembourg préparait le dossier en vue de l'inscription de la vieille ville et des fortifications de la ville sur l'inventaire du patrimoine mondial défini par l'UNESCO. A l'époque déjà, les spécialistes du patrimoine historique de la vieille ville auraient dû s'étonner du fait qu'un espace-clé, exposé à la vue des visiteurs et faisant partie des circuits historiques comme celui du plateau du St-Esprit n'ait pas été inclus dans la zone de patrimoine proprement dite, mais fasse seulement partie de la zone „tampon“. Avec le recul des années, l'on peut constater sans équivoque que c'est précisément le projet de la Cité judiciaire en gestation – ou le cas échéant un projet de musée d'art contemporain tel que proposé par la bourgmestre de l'époque – qui avait amené les responsables à ne pas inclure le plateau dans la zone patrimoine.

Entre 1994, année où la partie historique de la Ville de Luxembourg était déclarée patrimoine mondial par l'UNESCO (17.12.1994), et 1998, année du dépôt du projet de loi 4460, l'on allait assister à un échange d'avis, d'études et de lettres entre les organismes concernés de l'Etat et de la Ville.

Entre le dépôt du projet de loi (20.8.98) et le vote au parlement (6.4.99) il y eut un avis négatif et une lettre faisant foi de réticences de la part de la Ville de Luxembourg. Entre-temps, il s'est avéré que l'UNESCO n'avait pas été consultée pour donner son avis sur l'impact de ces travaux importants dans la zone tampon très proche de la zone patrimoine. Il faut rappeler dans ce contexte que l'UNESCO avait tout de même été consultée pour affiner les derniers détails susceptibles d'être épineux lors de la construction du musée d'art moderne sur le site du Fort Thungen à Kirchberg. Le fait de ne pas l'avoir fait dans le contexte de la Cité judiciaire allait s'avérer quelque peu avantageux pour l'avancement du projet.

Entre-temps, la question du manège et les fouilles archéologiques ont ramené les défenseurs du patrimoine sur le devant de la scène. L'impossibilité d'intégrer ce manège en bonne et due forme dans le projet de l'architecte Rob Krier et l'envergure des fouilles réalisées ont amené d'aucuns à s'interroger sur le bien-fondé des prémisses qui ont conduit à un vote parlementaire largement majoritaire sur le projet. Beaucoup de parlementaires considèrent aujourd'hui qu'ils avaient voté en avril 1999 sans être en possession de tous les éléments importants du dossier.

*

LES AVIS DES EXPERTS DE L'UNESCO

Ce n'est donc qu'en mai 2001 que deux experts de l'UNESCO, M. Michel Jantzen et M. Sherban Cantacuzino, sont venus à Luxembourg pour récolter des informations servant de base à leurs avis respectifs de juin 2001.

Les avis des deux experts sont plutôt clairs et sans équivoque. M. Jantzen s'étonne d'abord que certaines parties, comme le plateau du Rham, l'éperon du Bock et le plateau du St-Esprit n'aient pas été intégrés dans la zone patrimoine. Et de conclure:

„La solution la plus compatible avec l'inscription sur la liste du patrimoine mondial serait la recherche d'un autre emplacement pour la construction de cette cité judiciaire. Le plateau du

St-Esprit pourrait alors connaître un développement en rapport avec ce qu'il représente dans l'histoire de la ville, ceci dans le respect des vestiges qui s'y trouvent et des récentes découvertes archéologiques révélées par les fouilles."

Une lettre du président d'ICOMOS (International council on monuments and sites) au ministre d'Etat Jean-Claude Juncker, datée du 18 septembre 2001, est la plus claire en la matière:

„(...) Ich möchte Sie daher bitten, alternative Standorte für die erforderlichen Gerichtsgebäude zu prüfen, die die Altstadt nicht beeinträchtigen würden. Im übrigen darf ich darauf hinweisen, dass bei einer Bebauung in der vorgesehenen Art der Weltstatus der Festung und des Altstadtviertels Luxemburg wohl überprüft werden müßte.“

Si d'aucuns prétendent que le déclassement, voire la perte du statut de patrimoine mondial ne serait pas une catastrophe, il n'en reste pas moins que, outre des considérations endogènes sur le respect du patrimoine historique, le tourisme culturel, l'un des nouveaux créneaux luxembourgeois, ne repose pas sur beaucoup de piliers, celui de l'attrait de la forteresse et de la vieille ville de Luxembourg étant sans doute le plus fort.

*

LE PROJET ROB KRIER ADAPTABLE AUX CONTRAINTES DE L'UNESCO?

La question d'ordre architectural discutée à la suite des avis de l'UNESCO est celle de savoir si les menues modifications que l'architecte propose d'apporter au projet initial seront suffisantes pour apaiser les craintes de l'UNESCO et des défenseurs du patrimoine. Suivant les indications de l'architecte, il ne s'agirait que de déplacements de quelques mètres pour sortir la cité définitivement du périmètre du patrimoine et de la limiter à ladite zone tampon.

Nonobstant, l'on doit se poser la question si le simple fait de sortir la cité de la zone protégée est suffisant. N'oublions pas que la définition de la zone tampon ne signifie pas que les critères de l'UNESCO ne s'appliquent plus. A lire les avis des experts consultés, qui déplorent que le plateau du St-Esprit ne fasse pas partie de la zone patrimoine, l'on peut s'attendre à ce que ces avis négatifs soient maintenus, même après les modifications mineures sur le projet actuel. Citons à cet effet l'expert Michel Jantzen:

„On ne peut que regretter que l'UNESCO ait été consulté sur ce projet alors qu'il est très avancé. Dans le cas présent, la recherche d'un compromis semble vaine. Si le projet doit se réaliser sur ce site, il ne peut se faire qu'au prix des inconvénients déjà indiqués. Une réduction du programme, si elle est envisageable, ne semble pas régler la question: elle n'épargnerait pas le paysage et ne répondrait plus aux besoins exprimés.“

*

LES BESOINS D'UNE EXTENSION FUTURE

Une des principales objections contre le projet, outre celles d'ordre architectural, a été celle relative à l'extension ultérieure de la Cité judiciaire. Aux yeux des opposants au projet l'évolution actuelle de l'activité judiciaire, et à plus forte raison celle liée à la perspective des „700.000 habitants“, laisserait prévoir que dès son achèvement la Cité judiciaire s'avérerait déjà trop exiguë pour répondre aux besoins de la magistrature. Cette impasse serait encore accentuée par une éventuelle réduction du programme de construction.

Mme la ministre des travaux publics a énuméré un certain nombre de bâtiments aux alentours du plateau du St-Esprit qui pourraient le cas échéant être utilisés à des fins d'extension de la cité. Il s'agirait notamment des Archives nationales, dont le siège est sensé être transféré sur le site de Belval-Ouest dans une perspective de moyen terme, ainsi que différents immeubles utilisés actuellement par la Chambre des député-e-s. Les détracteurs du projet font valoir que ces extensions, si elles ne sont pas déjà acquises a priori, ne feront qu'accentuer le caractère administratif d'une vieille ville qui risque d'être encore plus vidée après 18 heures qu'elle ne l'est déjà à l'heure actuelle.

Dans un deuxième temps, un compromis entre les réticences sur le site du St-Esprit et la revendication d'un site complètement nouveau a été suggéré sous forme d'une séparation entre deux ou plusieurs

sites. Une cité judiciaire à dimensions réduites sur le plateau du St-Esprit et un deuxième site complémentaire pouvant renfermer d'autres services de l'administration judiciaire. S'il appartient à la magistrature concernée de juger si une séparation de sites ne risque pas d'entraver le bon déroulement des travaux, l'on peut toutefois préférer d'emblée une solution cohérente et intégrale à un saucissonnage précaire, sous condition évidemment qu'une extension ultérieure soit possible sans grands problèmes.

*

LES CONCLUSIONS DE LA REUNION DES COMMISSIONS COMPETENTES DU PARLEMENT

Si la réunion jointe des commissions des travaux publics, de la justice et de la culture du parlement n'a pas apporté des éléments nouveaux, du moins pour les parlementaires qui avaient lu toutes les pièces du dossier, elle n'en faisait pas moins apparaître un malaise général au sein de pratiquement toutes les fractions parlementaires.

L'on peut a posteriori déplorer le fait que la présidence de la commission n'ait pas permis une confrontation directe entre les vues de l'architecte et celles des opposants au projet.

Notons en marge que suite à plusieurs questions relatives à des forages d'essai qui auraient été entrepris sur le site du plateau du St-Esprit pour analyser sa stabilité géologique, des déclarations contradictoires de l'architecte et de l'Administration des bâtiments publics laissent une certaine confusion sur la question de savoir si de tels forages avaient été entrepris ou non et à quels résultats ils avaient ou auraient mené.

*

L'ALTERNATIVE PROPOSEE PAR LE CONSEIL ECHEVINAL DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

Fin septembre 2001, le Conseil échevinal de la Ville de Luxembourg déclare pouvoir offrir sans délais un site alternatif au plateau du St-Esprit. En effet, depuis l'ouverture de la Rocade de Bonnevoie et le recouvrement de la voie de chemin de fer, les espaces dits „îlots de la Rocade“ sont restés en jachère. Sur l'îlot B, il y a certes eu un début de chantier pour la construction de différents immeubles, dont un hôtel. Mais à l'heure actuelle, les travaux sont arrêtés. Suite à la déclaration de M. le bourgmestre, il apparaît plus ou moins clairement qu'aucune option sérieuse n'est actuellement prise sur l'îlot A, dont la Ville est majoritairement propriétaire, et que les promoteurs privés de l'îlot B ne seraient pas opposés à l'implantation d'une partie de la Cité judiciaire sur une partie de cet îlot.

Le plan d'aménagement particulier de la Rocade de Bonnevoie approuvé par le conseil communal de la Ville de Luxembourg en date du 9 juillet 1993 fait apparaître des surfaces utilisables importantes:

Ilot A situé au croisement de la Rocade et le bd d'Avranches: 16.645 m² (propriété de la Ville) et 10.540 m² (propriétaires particuliers prêts à céder leurs terrains),

Ilot B défini par la rue du Fort Neipperg, la Rocade, la rue du Laboratoire et la rue Bender: cet espace est prévu pour la construction d'un important complexe hôtelier. Une partie serait toutefois utilisable à d'autres fins,

Ilot C défini par la Rocade, la rue de Bonnevoie et la limite arrière des terrains de la rue du Fort Neipperg et de la rue Bender: cet espace appartient à la Ville qui le garde comme réserve pour des services administratifs. Surface totale: 17.620 m².

Si l'on se rend à l'évidence que l'îlot A à lui seul présente une surface utilisable de 27.000 m² et qu'on ajoute une partie de l'îlot B, on arrive aisément aux 30.000 m² cités par M. le bourgmestre.

Les possibilités d'extension sont également considérables. Il ne faut pas oublier que le gouvernement a décidé d'établir le Laboratoire national à Dudelange. Les structures actuelles, situées entre le siège de la Police grand-ducale et les îlots de la Rocade, pourront donc être utilisées dans une perspective de moyen terme.

*

LES ATOUS DE L'ALTERNATIVE ROCADE

Même sans avoir dû entrer en concurrence avec le site du plateau du St-Esprit, le site alternatif de la Rocade présente des atouts majeurs, tant du point de vue urbanistique que du point de vue fonctionnel. Rappelons que des arguments pertinents avaient déjà été avancés dans les exposés des motifs de différentes propositions de loi relatives à l'aménagement des Rotondes et des ateliers des CFL, un espace très proche de celui des îlots de la Rocade. Rappelons aussi qu'à l'époque la Ville avait déjà proposé ce site d'une façon informelle aux promoteurs du cinéma Utopia en vue de l'implantation du complexe Utopolis sur ce site.

D'abord l'accès au site est des plus faciles en comparaison avec d'autres emplacements dans la ville de Luxembourg. La gare centrale est à 50 m, les principales lignes d'autobus urbains et régionaux à 100 m. L'accès en voiture par la Rocade de Bonnevoie est certes difficile aux heures de pointe, mais ceci est endémique partout en ville. En dehors des heures de pointe, l'accès par la Rocade est relativement aisé. Pour ce qui est des emplacements de parking, il n'y a sans doute aucun lieu en ville où les capacités sont aussi grandes. D'abord le parking „Neipperg“ (800 emplacements) qui actuellement n'est jamais complet, le nouveau parking Rocade, dont une partie pourrait être utilisée comme parking de la Cité judiciaire. En plus, l'îlot B de la Rocade renferme un potentiel pour un parking souterrain supplémentaire.

L'intégrité du site est également un argument de taille. Si l'on croit les indications du Conseil échevinal, rien que l'îlot A à lui seul serait de taille à accueillir la surface prévue par le projet initial.

Si d'aucuns ont cru bon mettre en doute le statut et la bonne réputation du quartier autour de la Rocade, l'on ne peut arguer contre la situation urbanistique particulièrement avantageuse du site. Outre la proximité de la Gare centrale et du quartier commercial de la Gare, la proximité du centre ville est un argument supplémentaire. En plus, une architecture adaptée au contexte urbain avoisinant pourrait créer un nouveau „landmark“ de l'autre côté de la Pétrusse, où l'alignement de bâtiments somme toute banals des deux côtés de l'avenue de la Gare n'est pas particulièrement impressionnant. Un bâtiment représentatif et original sur l'aboutissement de la Rocade constituerait un événement historique marquant dans le développement urbanistique de cette partie de la ville.

La revalorisation du quartier sis entre la gare et Bonnevoie est un autre argument de taille. Rappelons la détermination et du gouvernement et de la Ville d'intégrer l'aménagement de l'îlot des deux rotondes dans un concept d'aménagement urbanistique global et cohérent. Prévoir une première implantation d'une des administrations les plus importantes du pays à cet endroit ouvrirait de nouvelles perspectives pour le développement culturel et social de l'espace des rotondes.

A côté de la revalorisation par des bâtiments à vocation culturelle, sociale ou administrative, il ne faut pas sous-estimer les impacts connexes de ces implantations. Outre sa vocation de quartier résidentiel, les rues adjacentes du quartier de Bonnevoie pourront récupérer une partie de leurs petits commerces et locaux de restauration suite à l'implantation d'une importante infrastructure administrative. Les mêmes réflexions valent pour le quartier de la Gare: en aménageant habilement les liaisons piétonnes entre la Cité judiciaire (et l'espace des rotondes) et la place de la Gare et l'avenue de la Gare, il sera possible de donner un second souffle à la vie commerciale et conviviale de ce quartier sensible. Enfin, l'établissement d'un bon nombre d'études d'avocats dans les alentours contribuera également à rehausser l'image professionnelle des quartiers de Bonnevoie et de la Gare.

*

L'ACCELERATION DE LA PROCEDURE DE CONSTRUCTION

La question qui se pose actuellement est celle de savoir si le changement de site préconisé par la présente proposition de loi risque ou ne risque pas de retarder une nouvelle fois le début des travaux sur le chantier de la future Cité judiciaire.

Un argument contre le changement de site est bien sûr la nouvelle procédure législative. Si la procédure législative proprement dite ne constitue dans l'avancement de travaux publics qu'une étape relativement courte, il n'en reste pas moins que la loi votée pouvait au moins se prévaloir d'un projet d'aménagement architectural somme toute achevé, tandis que la présente proposition n'en prévoit pas. Il est certes à vérifier si les plans cités ne sont pas transposables – du moins dans une mesure comparable à celle souvent acceptée sur d'autres projets de construction – sur le nouveau site. D'ailleurs faut-il

noter qu'aucune référence à des plans annexés ne figure dans le texte de la loi du 6 avril 1999 et que selon une réponse du directeur de l'administration des bâtiments publics à la FFGL („Frënn vun der Festungsgeschicht Lëtzebuerg“) du 26 janvier 2000 „aucun plan définitif du projet sous rubrique n'a été arrêté à ce jour“. Ceci près de 10 mois après le vote à la Chambre!

Au cas où une partie importante des plans du projet actuel pourraient être adaptés aux nouvelles données géographiques, rien n'empêche donc l'architecte actuel de remanier son projet, même si d'un point de vue fondamental il était logique de procéder à un concours d'architectes. Vu l'urgence du projet, il y a lieu de montrer quelque flexibilité.

De toute façon doit-on s'attendre à ce que, suite aux fouilles archéologiques et suite aux réticences de l'UNESCO et de la Ville de Luxembourg, le début du chantier soit encore une fois retardé même si le projet actuel est entièrement ou partiellement maintenu.

Toutes ces raisons parlent pour un traitement efficace de la présente proposition de loi dans les procédures du parlement. Le début du chantier sur la Rocade de Bonnevoie pourra être envisagé pour l'année 2002 et l'achèvement sera sans doute plus rapide que pour la variante plus difficile du plateau du St-Esprit.

Service Central des Imprimés de l'Etat

4854/01

N° 4854¹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2001-2002

PROPOSITION DE LOI

1. portant abolition de la loi du 6 avril 1999 relative à la construction d'une Cité judiciaire au plateau du St-Esprit à Luxembourg et
2. autorisant le Gouvernement à faire procéder à la construction d'une Cité judiciaire sur les îlots de la „Rocade de Bonnevoie“ à Luxembourg

* * *

PRISE DE POSITION DU GOUVERNEMENT**DEPECHE DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS AU MINISTRE
AUX RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

(4.3.2002)

Monsieur le Ministre,

En réponse à vos courriers du 25 janvier 2002 et du 5 février 2002 relatifs à l'objet sous rubrique; j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement a confirmé le site du plateau du Saint-Esprit pour la construction d'une nouvelle Cité judiciaire.

En conséquent, je ne suis pas en mesure d'aviser favorablement la proposition de loi de Monsieur le Député Robert Garcia qui vise l'abolition de la loi du 6 avril 1999 précitée ainsi que l'autorisation pour la construction d'une Cité judiciaire sur les îlots de la „Rocade de Bonnevoie“ à Luxembourg.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La Ministre des Travaux Publics,
Erna HENNICOT-SCHOEPGES

Service Central des Imprimés de l'Etat

4854/02

N° 4854²**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2001-2002

PROPOSITION DE LOI

1. portant abolition de la loi du 6 avril 1999 relative à la construction d'une Cité judiciaire au plateau du St-Esprit à Luxembourg et
2. autorisant le Gouvernement à faire procéder à la construction d'une Cité judiciaire sur les îlots de la „Rocade de Bonnevoie“ à Luxembourg

* * *

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

(2.7.2002)

Par dépêche du 18 octobre 2001, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis aux délibérations du Conseil d'Etat la proposition de loi susmentionnée.

Au texte de la proposition de loi, déposée par le député Robert Garcia dans la séance publique de la Chambre des députés du 10 octobre 2001, était joint un exposé des motifs.

La prise de position du Gouvernement annoncée par le Premier Ministre dans sa lettre de saisine est parvenue au Conseil d'Etat en date du 13 mars 2002.

*

La prise de position du Gouvernement est négative dans la mesure où elle confirme le site du plateau du Saint-Esprit pour la construction d'une nouvelle Cité judiciaire.

Comme le projet de construction a été partiellement remanié pour se conformer aux recommandations et autres observations de l'UNESCO – la partie historique de la Ville de Luxembourg ayant été déclarée patrimoine mondial – et qu'une autorisation de principe assortie de certaines conditions vient d'être délivrée par la ville de Luxembourg, le Conseil d'Etat ne voit actuellement aucune raison impérieuse à abroger la loi du 6 avril 1999 relative à la construction d'une Cité judiciaire au plateau du St-Esprit à Luxembourg aux fins de réaliser la cité judiciaire sur les îlots de la Rocade de Bonnevoie.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 2 juillet 2002.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marcel SAUBER

Service Central des Imprimés de l'Etat

4854/03

N° 4854³**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2009-2010

PROPOSITION DE LOI

1. portant abolition de la loi du 6 avril 1999 relative à la construction d'une Cité judiciaire au plateau du St-Esprit à Luxembourg et
2. autorisant le Gouvernement à faire procéder à la construction d'une Cité judiciaire sur les îlots de la „Rocade de Bonnevoie“ à Luxembourg

* * *

SOMMAIRE:

	<i>page</i>
1) Dépêche du Président de la Chambre des Députés au Premier Ministre, Ministre d'Etat (13.10.2009)	1
2) Liste des propositions de loi à retirer du rôle des affaires de la Chambre des Députés.....	2

*

RETRAIT DU ROLE DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
AU PREMIER MINISTRE, MINISTRE D'ETAT**

(13.10.2009)

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer, qu'en date du 13 octobre 2009 les propositions de loi reprises sur la liste jointe en annexe ont été retirées du rôle des affaires de la Chambre des Députés.

J'adresse copie de la présente à Madame Octavie Modert, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veillez croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Le Président de la Chambre des Députés,
Laurent MOSAR

*

**LISTE DES PROPOSITIONS DE LOI A RETIRER DU ROLE
DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

- 1) **3407** Proposition de loi concernant l'abolition de la loi du 30 juillet 1960 concernant la protection des secrets intéressant la sécurité extérieure de l'Etat
Dépôt: **Monsieur Jean Huss**, le 31.5.1990
- 2) **3512** Proposition de loi en vue de la modification de la loi du 7 septembre 1987, ayant changé celle du 4 avril 1924, portant création de Chambres professionnelles à base électorale
Dépôt: **Monsieur Robert Mehlen**, le 20.3.1991
- 3) **3577** Proposition de loi modifiant la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes
Dépôt: **Monsieur Henri Grethen**, le 3.12.1991
- 4) **3679** Proposition de loi réglementant les conditions d'accès à l'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles
Dépôt: **Monsieur Marc Zanussi**, le 12.10.1992
- 5) **3836** Proposition de loi portant modification de la loi du 8 avril 1993 relative à l'organisation de l'indivision et étendant l'attribution préférentielle en cas de succession aux entreprises commerciales, industrielles et artisanales
Dépôt: **Monsieur Henri Grethen**, le 7.9.1993
- 6) **3840** Proposition de loi complétant la loi électorale (loi modifiée du 31 juillet 1924)
Dépôt: **Monsieur Jean-Paul Rippinger**, le 27.9.1993
- 7) **3878** Proposition de loi portant modification de la loi modifiée du 31 juillet 1962 ayant pour objet le remplacement de l'alimentation en eau potable du Grand-Duché de Luxembourg à partir du réservoir d'Esch-sur-Sûre
Dépôt: **Monsieur Emile Calmes**, le 22.2.1994
- 8) **4169** Proposition de loi portant a) l'interdiction de circulation des véhicules de poids lourds en transit durant les week-ends b) l'interdiction de dépassement pour véhicules de poids lourds
Dépôt: **Monsieur Lucien Lux**, le 11.6.1996
- 9) **4220** Proposition de loi concernant la réglementation des vols de nuit
Dépôt: **Monsieur Laurent Mosar**, le 16.10.1996
- 10) **4253** Proposition de loi autorisant le gouvernement à participer comme membre fondateur et à accorder une aide financière annuelle à la „Fondation Janis Joplin“
Dépôt: **Monsieur Robert Garcia**, le 5.12.1996
- 11) **4254** Proposition de loi relative à la création d'une Cité de l'action Culturelle, du Livre et de la Musique à Luxembourg
Dépôt: **Monsieur Robert Garcia**, le 5.12.1996
- 12) **4255** Proposition de loi concernant le transport de marchandises par voie terrestre
Dépôt: **Monsieur François Bausch**, le 10.12.1996
- 13) **4262** Proposition de loi relative à l'agrément des réviseurs d'entreprises en matière écologique et à l'enregistrement des sites
Dépôt: **Monsieur François Bausch**, le 8.1.1997
- 14) **4270** Proposition de loi relative à la responsabilité et à l'assurance obligatoire dans le domaine de la construction
Dépôt: **Monsieur Jacques-Yves Henckes**, le 27.1.1997
- 15) **4298** Proposition de loi relative à la création d'un parc économique et naturel de la région de la „Minett“
Dépôt: **Monsieur Robert Garcia**, le 29.4.1997

- 16) **4299** Proposition de loi portant modification de l'article 382 du code pénal
Dépôt: **Madame Ferny Nicklaus-Faber**, le 30.4.1997
- 17) **4354** Proposition de loi portant subventionnement de la mise en oeuvre de systèmes communautaires de management environnemental et d'audit
Dépôt: **Monsieur François Bausch**, le 22.9.1997
- 18) **4355** Proposition de loi relative à la modification de la loi du 15 juillet 1993 concernant les débits de boissons non alcooliques
Dépôt: **Madame Anne Brasseur**, le 25.9.1997
- 19) **4360** Proposition de loi portant réforme de la loi du 15 mars 1983 ayant pour objet d'assurer la protection de la vie et le bien-être des animaux
Dépôt: **Monsieur Marc Zanussi**, le 13.10.1997
- 20) **4401** Proposition de loi portant réglementation du financement des partis et des campagnes électorales
Dépôt: **Monsieur Robert Mehlen**, le 26.1.1998
- 21) **4434** Proposition de loi tendant à modifier la loi modifiée du 16 août 1967 afin de la mettre en conformité avec les exigences de l'article 99 de la Constitution
Dépôt: **Madame Renée Wagener**, le 6.5.1998
- 22) **4550** Proposition de loi concernant la modification des articles 57, 62 et des articles 335 à 339 du code civil traitant de la reconnaissance d'un enfant naturel
Dépôt: **Monsieur Willy Bourg**, le 15.3.1999
- 23) **4551** Proposition de loi portant réglementation des ensembles de coins de terre et jardins familiaux
Dépôt: **Monsieur François Biltgen**, le 16.3.1999
- 24) **4564** Proposition de loi concernant la protection du cheptel piscicole
Dépôt: **Monsieur Jos Scheuer**, le 28.4.1999
- 25) **4567** Proposition de loi relative à l'assistance médicale à la procréation
Dépôt: **Monsieur Marc Zanussi**, le 29.4.1999
- 26) **4580** Proposition de loi – concernant l'application aux agents CFL de l'article 4,a) de la loi modifiée du 26 mars 1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès et de l'article IV.23) de la loi du 27 août 1986 modifiant et complétant la loi modifiée du 22 juin 1973 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat – concernant l'application aux pupilles de la nation et aux orphelins de guerre des dispositions de la loi modifiée du 26 mars 1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces
Dépôt: **Monsieur Marc Zanussi**, le 21.5.1999
- 27) **4591** Proposition de loi modifiant la loi du 22 avril 1966 portant réglementation uniforme du congé annuel payé des salariés du secteur privé (modifiée le 26 juillet 1975, le 14 mars 1988, le 22 novembre 1991 et le 12 février 1999)
Dépôt: **Monsieur François Bausch**, le 4.11.1999
- 28) **4642** Proposition de loi portant création d'un fonds pour l'énergie
Dépôt: **Monsieur Alex Bodry**, le 14.3.2000
- 29) **4647** Proposition de loi portant sur l'aménagement et la réduction du temps de travail
Dépôt: **Monsieur Jeannot Krecké, Monsieur Lucien Lux**, le 16.3.2000
- 30) **4680** Proposition de loi relative au service de restauration scolaire pour les enfants fréquentant l'enseignement préscolaire, primaire, postprimaire et supérieur
Dépôt: **Monsieur Robert Garcia**, le 27.6.2000

- 31) **4693** Proposition de loi instituant et promouvant l'actionnariat salarié
Dépôt: **Monsieur Ben Fayot**, le 12.10.2000
- 32) **4711** Proposition de loi 1) portant modification de la loi modifiée du 25 février 1979 relative à l'élection directe des représentants du Grand-Duché de Luxembourg au Parlement européen; 2) portant modification de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'organisation d'élections simultanées pour le Parlement européen et la Chambre des députés
Dépôt: **Monsieur Jacques-Yves Henckes**, le 21.7.2000
- 33) **4745** Proposition de loi portant modification de la loi du 24 décembre 1990 sur la préretraite
Dépôt: **Monsieur Aly Jaerling**, le 21.12.2000
- 34) **4747** Proposition de loi visant à réglementer la production, la distribution et la vente du cannabis
Dépôt: **Madame Renée Wagener**, le 4.1.2001
- 35) **4792** Proposition de loi portant création de l'Agence luxembourgeoise de sécurité alimentaire (ALSA)
Dépôt: **Monsieur Ben Fayot**, le 2.5.2001
- 36) **4793** Proposition de loi portant modification de la loi du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers
Dépôt: **Monsieur François Bausch**, le 2.5.2001
- 37) **4810** Proposition de loi portant modification de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise visant à introduire la double nationalité et à faciliter l'accès à la nationalité luxembourgeoise
Dépôt: **Madame Renée Wagener**, le 18.6.2001
- 38) **4823** Proposition de loi visant à modifier la loi du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets
Dépôt: **Monsieur Robert Garcia**, le 11.7.2001
- 39) **4854** Proposition de loi
1. portant abolition de la loi du 6 avril 1999 relative à la construction d'une Cité judiciaire au plateau du St-Esprit à Luxembourg et
2. autorisant le Gouvernement à faire procéder à la construction d'une Cité judiciaire sur les îlots de la „Rocade de Bonnevoie“ à Luxembourg
Dépôt: **Monsieur Robert Garcia**, le 10.10.2001
- 40) **4864** Proposition de loi visant à favoriser les investissements à caractère éthique, solidaire ou écologique au moyen de la promotion de l'épargne mobilière
Dépôt: **Monsieur François Bausch**, le 13.11.2001
- 41) **4865** Proposition de loi ayant pour objet d'assurer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique
Dépôt: **Monsieur Marco Schank**, le 14.11.2001
- 42) **4873** Proposition de loi portant modification de la loi du 5 juillet 1991 portant
a) fixation des modalités d'une formation préparant transitoirement à la fonction d'instituteur;
b) fixation des modalités d'une formation préparant transitoirement au certificat de qualification de chargé de direction;
c) création d'un pool de remplaçants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire;
d) dérogation à la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail
Dépôt: **Monsieur Jacques-Yves Henckes**, le 29.11.2001

- 43) **4888** Proposition de loi portant modification de la loi du 18 mai 1979 portant réforme des délégations de personnel
 Dépôt: **Monsieur Jacques-Yves Henckes**, le 13.12.2001
- 44) **4974** Proposition de loi portant création d'un établissement public dénommé „Institut national de Santé Environnementale“
 Dépôt: **Monsieur Jean Huss**, le 18.6.2002
- 45) **4996** Proposition de loi modifiant la loi modifiée du 14 juillet 1986 concernant la création d'une allocation de rentrée scolaire
 Dépôt: **Monsieur Mars Di Bartolomeo**, le 17.7.2002
- 46) **5005** Proposition de loi visant à modifier la loi du 28 juin 1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures
 Dépôt: **Monsieur Gusty Graas**, le 8.8.2002
- 47) **5013** Proposition de loi relative à la protection des actionnaires minoritaires et à l'obligation de lancer une offre publique d'acquisition
 Dépôt: **Monsieur Ben Fayot**, le 19.8.2002
- 48) **5020** Proposition de loi instaurant un programme de délivrance de médicaments à base de cannabinoïdes
 Dépôt: **Madame Renée Wagener**, le 28.8.2002
- 49) **5036** Proposition de loi
 1. relative à la politique nationale de développement durable,
 2. portant création d'un établissement public nommé „Institut national du développement durable“,
 3. portant abrogation de la loi modifiée du 21 mars 1966 portant institution d'un conseil économique et social
 Dépôt: **Monsieur Robert Garcia, Monsieur Camille Gira**, le 15.10.2002
- 50) **5062** Proposition de loi portant création de la Commission consultative de Médecine préventive et sociale et modifiant la loi du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la Santé
 Dépôt: **Monsieur Jean Colombera**, le 3.12.2002
- 51) **5075** Proposition de loi ayant pour objet de modifier la loi du 24 décembre 1990 sur la préretraite
 Dépôt: **Monsieur Aly Jaerling**, le 18.12.2002
- 52) **5086** Proposition de loi portant modification de l'article 55 de la loi communale du 13 décembre 1988
 Dépôt: **Monsieur Jean-Pierre Klein**, le 28.1.2003
- 53) **5093** Proposition de loi
 1. relative à la politique nationale pour le développement du tourisme,
 2. portant création d'un établissement public nommé „Institut national du Tourisme“,
 3. régissant les modalités du plan quinquennal pour le développement du tourisme
 Dépôt: **Monsieur Robert Garcia**, le 30.1.2003
- 54) **5168** Proposition de loi portant modification de la loi modifiée du 27 novembre 1980 ayant pour objet la création d'une administration de l'environnement
 Dépôt: **Monsieur Alex Bodry**, le 17.6.2003
- 55) **5172** Proposition de loi portant organisation d'un réseau de bibliothèques communales
 Dépôt: **Monsieur Marc Zanussi**, le 1.7.2003

- 56) **5185** Proposition de loi ayant pour objet de modifier la loi du 28 juin 2002
 1. adaptant le régime général et les régimes spéciaux de pension
 2. portant création d'un forfait d'éducation
 3. modifiant la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti
 Dépôt: **Monsieur Aly Jaerling**, le 15.7.2003
- 57) **5186** Proposition de loi portant modification de la loi du 2 décembre 1987 portant réglementation de la médecine scolaire
 Dépôt: **Monsieur Jean Colombera**, le 23.7.2003
- 58) **5252** Proposition de loi concernant l'action en faveur de la promotion de l'égalité des chances entre femmes et hommes au niveau communal et modifiant la loi communale modifiée du 13 décembre 1988
 Dépôt: **Madame Dagmar Reuter-Angelsberg**, le 27.11.2003
- 59) **5261** Proposition de loi instituant un service bancaire de base
 Dépôt: **Monsieur Claude Wiseler**, le 17.12.2003
- 60) **5283** Proposition de loi relative aux partis politiques et portant modification de la loi du 12 décembre 1967 modifiée concernant l'impôt sur le revenu
 Dépôt: **Monsieur Jean-Paul Rippinger**, le 27.1.2004
- 61) **5329** Proposition de loi sur les transports publics
 Dépôt: **Monsieur Marc Zanussi**, le 21.4.2004
- 62) **5333** Proposition de loi créant un crédit d'impôt recherche
 Dépôt: **Monsieur Jacques-Yves Henckes**, le 27.4.2004
- 63) **5433** Proposition de loi relative à la modification de l'article 29 de la loi du 29 juin 2004 portant sur les transports publics
 Dépôt: **Monsieur Félix Braz**, le 19.1.2005
- 64) **5450** Proposition de loi ayant pour objet de modifier la loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché ainsi que l'action sociale en faveur des étrangers
 Dépôt: **Monsieur Aly Jaerling**, le 11.3.2005
- 65) **5480** Proposition de loi portant modification a) de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et modifiant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée; b) de la loi modifiée du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectifs
 Dépôt: **Monsieur Ben Fayot**, le 31.5.2005
- 66) **5621** Proposition de loi modifiant la loi du 19 mai 2006 portant transposition de la directive 2004/25/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les offres publiques d'acquisition
 Dépôt: **Monsieur Ben Fayot**, le 18.10.2006
- 67) **5623** Proposition de loi modifiant et complétant la loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles et abrogeant l'article 24bis de la loi modifiée du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux
 Dépôt: **Monsieur Robert Mehlen**, le 24.10.2006
- 68) **5646** Proposition de loi portant organisation d'un référendum populaire concernant la réalisation d'une ligne ferroviaire souterraine avec plusieurs arrêts sur le territoire de la ville de Luxembourg
 Dépôt: **Monsieur Robert Mehlen**, le 5.12.2006
- 69) **5668** Proposition de loi modifiant les articles 68, 74, 75, 172, 266 et 332 de la loi électorale du 18 février 2003 telle qu'elle a été modifiée
 Dépôt: **Madame Anne Brasseur**, le 22.1.2007

- 70) **5682** Proposition de loi portant modification de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques
Dépôt: **Monsieur Carlo Wagner**, le 13.2.2007
- 71) **5701** Proposition de loi portant modification de la loi du 15 novembre 1978 relative à l'information sexuelle, à la prévention de l'avortement clandestin et à la réglementation de l'interruption de la grossesse
Dépôt: **Madame Lydie Err**, le 13.3.2007
- 72) **5703** Proposition de loi sur l'obligation des poids lourds en transit d'emprunter les autoroutes
Dépôt: **Monsieur Carlo Wagner**, le 14.3.2007
- 73) **5747** Proposition de loi relative à la modification de la loi modifiée du 30 mai 2005 portant 1) organisation de l'Institut Luxembourgeois de Régulation, 2) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat
Dépôt: **Monsieur Henri Kox**, le 11.7.2007
- 74) **5776** Proposition de loi portant modification de la loi du 9 juillet 2007 portant 1. création d'un lycée à Luxembourg-Dommeldange; 2. modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat
Dépôt: **Madame Anne Brasseur**, le 18.9.2007
- 75) **5783** Proposition de loi modifiant la loi du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement et portant 1. modification du Code du travail; 2. modification de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu; 3. modification de la loi modifiée du 24 décembre 1977 autorisant le Gouvernement à prendre des mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi; 4. modification des articles 100, 161, 239, 375 et 376 du Code des assurances sociales; 5. modification de la loi modifiée du 26 mars 1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces; 6. modification de la loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural; 7. réforme de la taxe sur les véhicules routiers; 8. modification de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques; 9. introduction d'une contribution changement climatique sur les carburants et modifiant la loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre; créant un fonds de financement des mécanismes de Kyoto; et modifiant l'article 13bis de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés; 10. modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat; 11. établissement de la participation du Grand-Duché du Luxembourg aux Fonds carbone de la Banque Mondiale et de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement; 12. modification de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat
Dépôt: **Monsieur Carlo Wagner**, le 26.9.2007
- 76) **5793** Proposition de loi visant à abolir l'article 25. b) de la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire, telle qu'elle a été modifiée
Dépôt: **Monsieur Aly Jaerling**, le 15.10.2007
- 77) **5794** Proposition de loi portant création d'une chambre des retraités
Dépôt: **Monsieur Aly Jaerling**, le 15.10.2007
- 78) **5875** Proposition de loi a) réinstaurant l'automatisme d'indexation des salaires, traitements, pensions et rentes b) réinstaurant l'indexation des prestations familiales et du forfait éducation et c) instaurant l'indexation automatique du boni pour enfant et de ce fait 1) abrogeant les articles 1er et 3 de la loi du 27 juin 2006 adaptant certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires et des traitements 2) modifiant a) l'article 11 de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat la loi modifiée du 27 mai 1975 portant généralisation de l'échelle mobile des salaires et des traitements;

b) l'article 10 de la loi modifiée du 20 juin 1977 ayant pour objet: 1) d'instituer le contrôle médical systématique des femmes enceintes et des enfants en bas âge; c) de modifier la législation existante en matière d'allocations de naissance; d) l'article 4 de la loi modifiée du 30 avril 1980 portant création d'une allocation de maternité; e) l'article 4 de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales; f) l'article 3 de la loi modifiée du 14 juillet 1986 concernant la création d'une allocation de rentrée scolaire; g) l'article 6 de la loi modifiée du 1er août 1988 portant création d'une allocation d'éducation; h) l'article 8 de la loi du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales; i) l'article 3 de la loi du 28 juin 2002 portant création d'un forfait éducation; j) la loi du 21 décembre 2007 relative à la bonification d'impôts pour enfants

Dépôt: **Monsieur Gast Gibéryen**, le 22.4.2008

- 79) **5946** Proposition de loi portant
- modification de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
 - modification de la loi du 5 août 2005 relative aux contrats de garantie financière
- Dépôt: **Monsieur Michel Wolter**, le 23.10.2008
- 80) **5960** Proposition de loi portant
- modification des conditions d'admission à la fonction d'instituteur
 - modifiant l'article 30 de la loi modifiée du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire
- Dépôt: **Monsieur Claude Adam**, le 26.11.2008
- 81) **5971** Proposition de loi portant modification de l'article 355 du Code des Assurances Sociales
Dépôt: **Monsieur Carlo Wagner**, le 9.12.2008
- 82) **6016** Proposition de loi visant – à renforcer le pouvoir budgétaire de la Chambre des députés – à promouvoir la modernisation de la gestion publique et portant modification de la loi modifiée du 8 juin 1999 a) sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat b) portant modification de la loi du 10 mars 1969 portant institution d'une inspection générale des finances c) portant modification de la loi modifiée du 16 août 1966 portant organisation des cadres de la trésorerie de l'Etat, de la caisse générale de l'Etat et du service de contrôle de la comptabilité des communes et de certains établissements publics (telle qu'elle a été modifiée)
Dépôt: **Monsieur Roger Negri**, le 18.3.2009
- 83) **6036** Proposition de loi modifiant l'article 10 de la loi du 13 juin 1984 modifié par l'article 28 de la loi du 9 juillet 2004
Dépôt: **Monsieur Alexandre Krieps**, le 29.4.2009
- 84) **6041** Proposition de loi visant à réviser les articles 4. (1) et 4. (2) de la loi du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum
Dépôt: **Monsieur Aly Jaerling**, le 7.5.2009
- 85) **6042** Proposition de loi portant modification de la loi du 24 décembre 1990 sur la préretraite
Dépôt: **Monsieur Aly Jaerling**, le 12.5.2009
- 86) **6044** Proposition de loi portant modification de la loi du 25 juillet 2002 concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle
Dépôt: **Monsieur Aly Jaerling**, le 13.5.2009